

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. LARCHEVEQUE (pouvoir à M. AUGER)
M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme DUFOUR (pouvoir à Mme MALETRAS)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme LEBLED)

Absente excusée sans pouvoir : Mme DIOLOGENT

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 23 mai 2022 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

-des remerciements du Club des Jeunes de la Région de Luneray et de l'association Don de Vie les subventions annuelles ;

-des remerciements de l'école élémentaire Maurice Genevoix pour l'aide à la mise en place des spectacles de fin d'année, ainsi que pour le tome 2 des aventures de Harry Potter offert par la Municipalité aux élèves de CM2.

Liste des délibérations du conseil municipal :

-Délibération n°1/5/2022 : organisation d'un salon du livre le dimanche 16 octobre de 9h30 à 18h30 dans la salle de sports.


-Délibération n°2/5/2022 : 2 marches seront proposées le dimanche 30 octobre dans le cadre d'Octobre Rose. 200 tee-shirts seront commandés chez Texto sport (1 080 € dont 500 € financés par Groupama). Les tarifs sont votés comme suit :

- 6 € la marche avec le pin's offert
- 10 € la marche avec le tee-shirt et le pin's offerts
- 6 € le tee-shirt seul

-Délibération n°3/5/2022 : adhésion de la commune à la mission « Médiation Préalable Obligatoire » du CDG76 à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 4 ans.

-Délibération n°4/5/2022 : à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel continuera à se faire par affichage dans le panneau extérieur de la mairie.

-Délibération n°5/5/2022 : avis favorable au projet de la SAS BIONORROIS qui porte sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Fontaine-le-Dun.



-Délibération n°6/5/2022 : la société NEWREST RESTAURATION (Mont-Saint-Aignan) est choisie pour assurer la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire durant l'année scolaire 2022/2023.

-Délibération n°7/5/2022 : achat d'une lame de déneigement auprès des Ets LEFORESTIER-LEBLOND (Brachy) pour un coût HT de 5 450 €. Une subvention (30%) sera demandée auprès du Département.

-Délibération n°8/5/2022 : une subvention sera sollicitée auprès de la Région dans le cadre des appels à projets FEDER pour l'opération de réaménagement du centre-bourg.

-Délibération n°9/5/2022 : les travaux d'aménagement du carrefour RD4/RD27 et de requalification de la rue du Val Midrac seront confiés à l'entreprise EUROVIA pour un coût HT de 690 791,91 €.

-Délibération n°10/5/2022 : un accord est donné pour la mise à disposition, à compter du 1^{er} janvier 2023, des locaux du rez-de-chaussée de la Trésorerie pour un regroupement de services à la population (permanence France Services, Conseiller DGFIP, Mission Locale, ADMR, PLIE, Assistante sociale...) sous l'égide de la Communauté de communes Terroir de Caux.

-Délibération n°11/5/2022 : au titre de sa compétence « Construction et gestion des pôles pluridisciplinaires de santé », la gestion du pôle de santé de la commune est repris au 1^{er} juillet 2022 par la Communauté de communes Terroir de Caux.

-Délibération n°12/5/2022 : adhésion de la commune au groupement de commandes du SDE76 ayant pour objet l'achat groupé d'électricité et de gaz pour la période 2024/2027.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 4 juillet 2022

Le Maire,

Guy AUGER

